



## **Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation Temporaire (AOT) du Domaine Public (DP)**

### **Traiteur glaces barbe à papa – Cour de l'espace jeunes au 7 Guikerne (cf. plan joint)**

Une demande d'AOT a été déposée à la Mairie de Plouguerneau, relative à l'installation d'un traiteur pour vendre divers produits comme des glaces et des barbes à papa, la journée du samedi 18 mai 2019.

L'activité envisagée concerne la vente de glaces et barbes à papa, dont l'installation est prévue la cour de l'espace jeune situé 7 Gwikerne. (cf. plan joint).

Les conditions d'occupation du DP sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location ;
- la surface de l'occupation est d'environ 8 m<sup>2</sup>
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT ;
- l'installation est autorisée le samedi 18 mai 2019 | 1 jour ;
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Mairie de Plouguerneau ;
- l'occupation nécessite le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant forfaitaire de 2€/m<sup>2</sup> (montant voté en conseil municipal le 15 novembre 2018);

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 13 mai 2019 à 16h auprès de la mairie de Plouguerneau, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

**adresse postale :** Mairie de Plouguerneau  
A l'attention de Céline Tanguy  
12 rue du Verger  
29880 PLOUGUERNEAU

**adresse électronique :** [ctanguy@plouguerneau.fr](mailto:ctanguy@plouguerneau.fr)

Annexe : plan

# Annexe – Lieu de l'occupation | Espace jeune 7 Gwikerne | Samedi 18 mai | Fête du jeu

